

De la sécurité que donnent les sociétés de secours mutuels

Un des premiers et des plus vivaces sentiments de l'homme est le besoin de sécurité.

Si éphémère que soit son existence, si périssables que soient ses biens, il s'y attache ; il veut être assuré de les conserver toujours et s'il n'a pas cette certitude, il n'y attache plus le même prix.

Ce sentiment instinctif et populaire a été bien exprimé dans ces vers du fabuliste :

Un sou quand il est assuré,
Vaut mieux que cinq en espérance.

Il est tellement fort et inhérent à la nature de l'homme qu'il se retrouve même dans ses spéculations ; l'on a essayé de limiter l'action du hasard même dans les jeux de Bourse en imaginant les opérations à prime.

Aussi l'homme a toujours considéré comme son plus grand obstacle à ses desirs cet ennemi invisible et capricieux qui s'appelle le hasard et dont l'antiquité avait fait un dieu pour lui offrir des sacrifices afin de l'apaiser.

Quand vinrent les progrès des sciences et des sociétés modernes on imagina certaines mesures préventives.

Au lieu d'offrir l'encens des sacrifices, on chercha à lutter contre les fléaux.

Les phares furent inventés pour prévenir les naufrages, les paratonnerres pour prévenir les incendies, la vaccine pour écarter une maladie mortelle.

Ces mesures préventives dont la liste s'accroît chaque jour, marquent les étapes de l'histoire de la civilisation.

Elles sont nécessairement insuffisantes, alors on a inventé les mesures réparatrices.

Les individus également menacés de tout perdre se sont réunis. Ils ont préféré acheter la sécurité en faisant le sacrifice d'une cotisation suffisante pour réparer les pertes de l'association.

Cette cotisation c'est *la part du feu*, c'est une sorte d'abonnement de l'impôt que prélève le hasard.

Grâce à cette mesure réparatrice, l'assurance, désormais la sécurité est possible pour tous.

Lorsqu'il s'agit de la maison, du mobilier, chacun semble le comprendre ; ne pas s'assurer contre l'incendie parait une chose irraisonnable, si bien qu'en France l'Etat songe à rendre cette assurance obligatoire.

Les bienfaits de l'assurance sur la vie ne sont pas aussi universellement compris et cependant ils sont plus grands encore.

L'assurance incendie n'est que la conservation d'un bien existant déjà dans le patrimoine, l'assurance vie peut à l'aide d'épargnes relativement modiques, créer un capital qui n'existait pas. Elle donne d'une façon complète, suivant les désirs de chacun, ce grand bienfait de la sécurité qui rend le travail facile et l'existence heureuse.

Il est donc du devoir des mutualistes de bien faire comprendre l'immense avantage que leur procure une faible cotisation mensuelle. Le jour où le principe sera admis par tous, l'humanité aura fait un pas de plus vers le progrès.

Histoire De Quatre Mouches

Il y avait une fois quatre mouches que la faim dévorait. La première s'abattit sur un saucisson, qui lui sembla exquis. Mais la pauvre bête mourut d'une inflammation des intestins, car le saucisson avait été falsifié au moyen de l'aniline. La seconde mouche se reput de farine, et mourut à son tour d'un rétrécissement d'estomac, cette denrée avait été falsifiée par un mélange de spath. — La troisième s'abreuva au pot au lait, mais la malheureuse succomba à d'atroces coliques, la chaux étant entrée dans la falsification de ce breuvage. — "Mort pour mort puisque mourir il faut !" pensa la quatrième mouche, et elle se posa résolument sur un carré de papier destiné aux êtres de son espèce, sur lequel était peinte une tête de mort avec cette inscription : "Poison ?" Et la mouche but, but, et but encore... et s'en trouva bien, et ne mourut pas comme ses sœurs ; le papier à mouche lui-même avait été falsifié !

On trouve dans un vieux livre persan, la maxime suivante :

Celui qui n'a pas de fortune, n'a pas de crédit ;

Celui qui n'a pas une femme soumise, n'a pas de repos ;

Celui qui n'a pas d'enfants, n'a pas de force ;

Celui qui n'a point de parents, n'a point d'appui.

Mais celui qui n'a rien de tout cela, vit exempt de soucis.